

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

QUE :

Le conseil de la municipalité a adopté le règlement 2023-07-288 relatif à la prévention des incendies qui abroge et remplace le règlement de prévention incendie des risques faibles n° 2012-10-234 et du règlement de prévention incendie des risques plus élevés n° 2012-10-235 lors de la séance du 5 septembre 2023.

Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 11 septembre 2023


Sylvie Mercier
Directrice générale et greffière-trésorière